

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
de la Commune de Chouday en date  
du lundi 30 novembre 2015 à 19 h 30**

**Présents:** Mrs et Mmes BRANCHEREAU Carole, BARDON Louis-Patrick, BONNEFOY Joëlle, CHARPENTIER Isabelle, DIEZ DEL VAL Stéphane, DUBOIS DE LA SABLONIERE Yann, RATERO Stéphanie, LE BIHAN Hervé, PERIOT Didier, PILLET Stéphane.

**Pouvoir:**

M. André ROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Stéphanie RATERO.

Convocation du conseil municipal du 19/11/ 2015.

Mme RATERO Stéphanie est désignée comme **secrétaire de séance**.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du dernier procès-verbal
- Compte - rendu des décisions du Maire
- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Avis sur la fusion de la CCCB et de la CCCV
- Demande de subvention ACPG-CATM pour le congrès départemental
- Demande de sponsoring du club de tennis pour des leçons de tennis
- Révision des tarifs communaux pour 2016
- Durée d'amortissement des biens immobiliers et mobiliers de la commune
- Vente de la maison communale 2 rue de l'église
- Questions diverses :
  - Point sur les travaux de Théry et inauguration.
  - Demande du club de tennis pour la réfection du terrain
  - Subventions ACPG-CATM et Comité de Saint Vincent (1 080 €) sur l'achat du défibrillateur d'une valeur de 1 980 €
  - Organisation des élections régionales
  - Point « zéro phyto »
  - Point sur les travaux de l'église
  - Arbre de Noël

## **1. Compte-rendu des décisions du Maire**

- Local poubelles de Théry : pour protéger le mur de Mr et Mme Ratero, nous avons demandé à l'entreprise Cazorla de poser des traverses pour un coût de 528,00 € TTC.
- Local poubelles + oublis de la SETEC : afin de favoriser l'écoulement de l'eau, l'entreprise Cazorla a procédé au démontage des cache-containers, mis à la côte la chambre France Télécom, mis en œuvre des enrobés pour la somme de 1 542,00 € TTC.
- Remplacement du système de commande de l'éclairage public à la Claudinerie : 282 € TTC.
- Remplacement des rideaux de la salle des fêtes : 871,20 € TTC
- Commande de 100 stylos publicitaires qui seront distribués avec le petit choudayien aux habitants de la commune: 107,34 € TTC
- Commande Equip Jardin en prévision du « zéro phyto » (taille-haie suite à une panne de l'actuel, souffleur, bineuse sur batterie) : 4 320 € TTC
- Formation CACES de l'employé communal : 708 € TTC. Examen obtenu.
- Renforcement du grillage du tennis fait par l'entreprise Labreuille : 624 € TTC

## **2. Projet CCCV – CCCB**

La Communauté de Communes de Vatan a l'obligation de se regrouper avec une autre communauté pour atteindre le nombre suffisant d'habitants imposé par la loi « Notre » : 5 000 habitants.

- Ils sont 4 520 habitants.
- Nous sommes 5 876 habitants.
- Cela fera un total de 30 communes pour 10 396 habitants.

Pourquoi un rapprochement avec Vatan ? C'est l'intercommunalité qui correspond le mieux à notre système de fonctionnement (petite taxe additionnelle + taxe sur les entreprises ; charges transférées, compétences .... (À l'exception de la voirie et du périscolaire).

Conséquences pour Chouday : Comme le taux des impôts est plus élevé à la CCCV, le Préfet pourra proposer un lissage sur 12 ans en effectuant une moyenne pondérée.

Au bout de 12 ans, cela impliquerait une augmentation :

~ 110 à 200 €/habitant

~ 230 € /100 ha

- La CCCV ne correspond pas du tout à notre bassin de vie.
- Les compétences des 2 communautés s'additionnent (périscolaire + voirie)
- Mais vu l'articulation financière actuelle de la CCCV, la capacité d'investissement s'en trouvera diminuée.
- Les autres compétences ne nous concernent pas (scolaire, périscolaire, commerces....)
- La représentativité de Chouday sur les 45 représentants devient inexistante.

Nous devons donner notre avis au Préfet avant le 19 décembre pour qu'il puisse élaborer son schéma départemental de coopération intercommunale définitif. Il sera soumis pour avis à la CDCI (commission) pour être exécutif le 30 mars 2016.

Une étude de rapprochement avec la CCPI a été étudiée, puisqu'elle correspond à notre bassin de vie. Cela impliquera une augmentation très conséquente des impôts pour quels services en plus ?

~ 200 à 250 €/ habitation, presque équivalent à Vatan car compensée par la baisse du coût des ordures ménagères.

~ 1 600 € /100 ha

Recette pour la CCPI de 79 840 € en plus contre 5 391 € pour la CCCB actuellement, pour quel retour ?

### **Avis de l'ensemble des conseillers municipaux fait au Préfet**

Nous ne souhaitons pas nous regrouper avec la CCCV car le territoire ne correspond en rien à notre bassin de vie.

Les projets qui seront mis en œuvre ne permettront pas à la population d'en profiter.

Cette fusion entraînera une augmentation d'impôts non négligeable vis-à-vis de nos administrés, sans pour autant disposer de services supplémentaires. Quels sont les économies et le bénéfice de cette fusion pour notre commune ?

### **3. Demande de subvention ACPG-CATM pour le congrès départemental**

L'Association organise le congrès départemental le 19 juin 2016 à Ségry.

Elle sollicite une subvention pour les aider à supporter le coût de cette journée.

Après discussions, le conseil municipal décide **d'attribuer une subvention de 255 €** à 10 voix pour et 1 abstention.

**Délibération 2015-séance du 30/11/2015 – n°23**

### **4. Demande de sponsoring du club de tennis**

Le club souhaite remettre en service des leçons de tennis. Pour cela, il nous demande une participation financière.

Après débat, le conseil municipal **décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention** pour le financement d'un professeur de tennis. Il invoque comme raison que le terrain de tennis, ainsi qu'une salle réservée à cet effet leur sont déjà alloués gratuitement.

De plus, la collectivité ne donne aucune subvention à aucune association de nature sportive ou culturelle de la commune, sauf événement exceptionnel (comme vu ci-dessus).

### **5. Révision des tarifs communaux pour 2016**

Le conseil municipal **décide à 8 voix pour et 3 abstentions d'augmenter les tarifs de la location de la salle des fêtes de 5 €**, (Comme il en avait été convenu, tous les 5 ans). Les autres prix restent inchangés.

**Salle des fêtes :**

- Habitants de Chouday : 1 jour / semaine 80 €
  - Week-end 95 €
- Tous publics : 1 jour/semaine 180 €
  - Week-end 260 €
  - + 90 €/jour supplémentaire
- ½ journée sans cuisine 80 €
- Gratuite pour les associations communales.

Le conseil municipal **décide également à l'unanimité de limiter les locations pour les habitants de Chouday à 2 locations par an par foyer** afin d'éviter « les prête-noms ».

**Salle des associations :**

- 1 jour : 30 €
- ½ journée : 20 €

**Cimetière :**

- 40 € le m<sup>2</sup>

**Délibération 2015-séance du 30/11/2015 – n°24**

**6. Durée d'amortissement des biens immobiliers et mobiliers pour l'ensemble des acquisitions**

La Trésorerie demande à ce qu'il soit fixé une durée d'amortissement des biens immobiliers et mobiliers pour l'ensemble des acquisitions de la commune.

**Propositions**

- Subventions d'équipement c/204 destinées aux organismes publics : 15 ans
- Documents d'urbanisme : 10 ans
- Frais d'études, frais de recherche et de développement, frais d'insertion (s'ils ne sont pas suivis de travaux) : 5 ans
- Logiciels : 2 ans
- Bâtiments légers, abris : 15 ans
- Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage : 10 ans

- Installations électriques et téléphoniques : 15 ans
- Organes de régulation (électronique, capteurs etc...) : 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Mobiliers : 10 ans
- Informatique : 5 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique : 10 ans
- Matériel classique : 6 ans
- Equipements de garages et ateliers : 10 ans
- Equipements des cuisines : 10 ans
- Equipements sportifs : 10 ans
- Installations de voirie : 25 ans
- Plantations : 15 ans
- Autres agencements et aménagements de terrains : 20 ans

L'ensemble du conseil municipal **approuve à l'unanimité** ces durées.

#### **Délibération 2015-séance du 30/11/2015 – n°25**

### **7. Vente de la maison communale, 2 rue de l'église**

Après une mise en vente chez Maître Perreau depuis le 6/01/2015 à 53 000 € frais d'agence inclus sans aucune proposition, nous avons décidé d'élargir nos points de vente en confiant le bien à Berry Immobilier en octobre 2015.

Ce dernier nous a précisé que le marché de l'immobilier a considérablement baissé et que 40 000 € FAI seraient plus adaptés.

Une offre de 33 000 € net vendeur nous a aussitôt été proposée.

Après discussions, le conseil municipal à 9 voix pour et 2 contre, propose une offre à 35 000 € net vendeur.

#### **Délibération 2015-séance du 30/11/2015 – n°26**

## **8. Questions diverses**

- Point sur les travaux de Théry et du chemin de la Boutanderie et inauguration

- Le coût total actuellement engagé est de 36 098,42 € hors voirie.
- Les subventions attribuées sont de 6 615 € (FAR).
- Nous déciderons d'une éventuelle inauguration lors d'un prochain conseil municipal, pour le printemps.
- Le chemin de la Boutanderie a été réalisé en bicouche avec renforcement des bords de route, le hameau en lui-même sera traité lors d'une prochaine enveloppe disponible.
- A l'avenir, nous devons envisager un rabotage des accotements sur l'ensemble de la commune pour favoriser l'écoulement des eaux de ruissellement et ainsi éviter la dégradation des routes. Un audit sera réalisé auprès des habitants pour savoir qui serait intéressé par des camions de terre.

- Club de tennis : Le club de tennis demande à ce que le terrain soit rénové (bouchage des fissures et retraçage du terrain).

**Des devis seront demandés à plusieurs entreprises pour connaître le coût du traitement et prendre une décision en fonction.**

- Subvention défibrillateur : Les ACPG-CATM et le Comité de Saint Vincent participent à hauteur de 1 080 € sur les 1 980 € engagés. Le comité des fêtes de Chouday propose de financer une partie ou le solde.

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité les subventions offertes et remercie vivement les associations donatrices.**

### **Délibération 2015-séance du 30/11/2015 – n°27**

- Point "zéro phyto"

A compter de 2016, les produits phytosanitaires ne seront plus autorisés pour les collectivités.

Nous avons entamé une réflexion pour maintenir un entretien de la commune malgré cette interdiction. Il est évident que cette dernière ne pourra être à l'image d'aujourd'hui car

l'employé communal ne disposera pas de suffisamment de temps pour arracher une à une les mauvaises herbes.

L'une des premières solutions est de réorganiser les surfaces pour limiter les interventions.

- arrachage des haies le long de la mairie et devant le porche pour engazonnement.
- supprimer dans le petit jardin, quelques allées pour les engazonner.
- Ne garder au niveau de l'église qu'une seule allée pour engazonner les autres. L'allée restante sera en béton désactivé tout comme la dernière allée du jardin.
- Certaines communes engazonnent les trottoirs pour seulement passer la tondeuse, mais le conseil n'est pas favorable à cette idée **et compte sur les administrés pour entretenir devant chez eux, comme cela doit se faire normalement.**
- Les bords des murs, massifs, petites allées, pieds des arbres seront traités mécaniquement par la bineuse nouvellement acquise.
- les zones non accessibles par la tondeuse seront traitées par un désherbeur mécanique à acquérir (environ 2 000 €). Investissement à réaliser en dernier lieu.
- Les massifs floraux comme aujourd'hui, seront paillés. D'autres seront supprimés et d'autres encore seront implantés en graminées.
- Reste le problème des routes, des trottoirs, des caniveaux qui nécessitent un brossage (voir si sous-traitance ou investissement...)

● Point sur les travaux de l'église

- Nous avons eu l'accord de la DRAC pour le subventionnement de la cloche. **Le conseil décide d'une inauguration la première quinzaine de juin 2016**, donc les travaux devront démarrer en tenant compte de cet impératif.
- Suite à un changement d'architecte des Bâtiments de France, les travaux de réfection de l'église ne sont plus autorisés en l'état, sauf si nous faisons intervenir un architecte habilité pour réaliser un diagnostic des travaux nécessaires.
- Les travaux de la mairie qui devaient être conduits en même temps seront maintenus et financés sur fonds propres.
- Nous avons obtenu une dérogation de la part de la Préfecture concernant la mise en accessibilité de

l'établissement sous condition de rendre stable le chemin d'accès et réaliser une place de stationnement dans l'herbe. Des devis sont en cours.

- Arbre de Noël

Il aura lieu le samedi 19 décembre à 16h.

Mme le Maire demande aux conseillers d'être présents pour apporter leur aide. Elle remercie ceux qui se sont proposés.

**Fin de la séance à 22h10**